

ARRETE DU MAIRE N° 23 - 399

Mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel à la Maison des Jeunes et de la Culture (exposition Objectif Photo)

LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-21 et L 2144-3,

VU les demandes de mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel de la part de la Maison des Jeunes et de la Culture, représentée par sa Présidente Madame Naïma Ferroudji – située 15 rue d'Alembert 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de permettre au club photo Objectif Photo de la Maison des Jeunes et de la Culture d'organiser une exposition interclubs avec les clubs amateurs du CDP91, ouverte au public du 29 mai au 9 juin 2024,

ARRETE,

Article 1 :

Autorise la mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel à la Maison des Jeunes et de la Culture, représentée par sa Présidente Madame Naïma Ferroudji – située 15 rue d'Alembert 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

Article 2 :

Une convention de mise à disposition sera établie entre les deux parties,

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- A l'intéressé

Fait à Sainte Geneviève des Bois, le 20 avril 2023


Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

